



Jeunesse Musicales Nouveau-Brunswick

BOURSES LAETITIA-CYR 2026

Cette année encore, les Jeunesse Musicales Nouveau-Brunswick (JMNB), par l'entremise du Fonds Laetitia-Cyr, offrent des bourses à de jeunes musiciennes/musiciens du Nouveau-Brunswick qui souhaitent suivre une formation avancée en musique classique. Ces bourses permettent le financement d'une activité de perfectionnement professionnel en dehors des programmes d'études universitaires, collégiales ou secondaires. La date limite pour soumettre sa candidature en vue d'obtenir une bourse Laetitia-Cyr est le **15 avril 2026 à 23 h 59, heure de l'Atlantique**. Il n'y a aucun frais de soumission.

À PROPOS DU FONDS LAETITIA-CYR

Créé en 2000, le Fonds Laetitia-Cyr a pour objet d'aider les jeunes artistes de la relève du domaine de la musique classique du Nouveau-Brunswick, ainsi que d'appuyer l'ensemble des activités de JMNB pour la promotion de la musique classique, en particulier auprès des jeunes.

ACTIVITÉS ADMISSIBLES AUX BOURSES LAETITIA-CYR

Exigences :

- L'activité pour laquelle la candidate/le candidat souhaite avoir de l'appui financier doit se tenir entre le 16 avril 2026 et le 15 avril 2027.
- Votre participation à cette activité doit être confirmée. La remise d'une bourse est conditionnelle à votre présentation d'une preuve de participation.

Les types d'activités admissibles sont :

- Les classes de maître
- Les camps ou ateliers musicaux
- Les concours nationaux ou internationaux
- Les projets musicaux connexes (ex. : résidence d'artiste, participation à un concert en tant qu'artiste invité, participation à une table ronde à l'occasion d'une conférence, etc.)

Les types d'activités qui ne sont pas admissibles :

- La mise sur pied de projets (p. ex. : création d'une œuvre, mise sur pied de concerts ou d'événements, etc.)
- Les études postsecondaires ou secondaires (p. ex. : droits de scolarité, matériel scolaire, etc.)

SONT ADMISSIBLES À UNE BOURSE LAETITIA-CYR

Les musiciennes/musiciens de la relève, y compris les instrumentistes classiques, les artistes lyriques, et les compositrices/compositeurs, si vous répondez à ces trois conditions :

- Vous suivez ou avez récemment terminé des études avancées en musique classique au niveau secondaire ou postsecondaire ;
- Vous résidez au Nouveau-Brunswick ;
- Vous avez moins de 30 ans au 15 avril 2026.



Jeunesses Musicales Nouveau-Brunswick

ÉCHÉANCIER

Période de soumission des candidatures : **du 15 janvier au 15 avril 2026 à 23 h 59, heure de l'Atlantique**

Dévoilement des résultats des demandes : **le 15 mai 2026.**

VALEUR DE LA BOURSE

Le programme de bourses Laetitia-Cyr peut octroyer jusqu'à un maximum de **1 500 \$ par individu, sauf exception.** Veuillez noter que la valeur de la bourse accordée aux lauréates/lauréats pourrait être inférieure à ce qui a été demandé, selon la disponibilité des fonds.

VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE DOIT COMPRENDRE :

1. Le formulaire d'inscription en ligne dûment rempli ;
2. Une copie de votre carte d'assurance-maladie attestant que vous résidez bien au Nouveau-Brunswick, en format PDF ou JPEG ;
3. Un CV (curriculum vitae) complet et à jour ;
4. Un relevé de notes non officiel de votre établissement d'enseignement actuel ou du dernier établissement d'enseignement fréquenté, en format PDF ;
5. Une preuve d'acceptation au programme ou de participation à l'activité, en format PDF ou JPEG¹ ;
 - a. Pour les activités telles que les ateliers, veuillez fournir la lettre officielle d'admission au programme. Celle-ci peut être soumise après la date butoir, si vous l'avez reçue à une date ultérieure, mais au plus tard le 5 mai 2026.
 - b. Pour les activités telles que les classes de maître, veuillez fournir une lettre de la professeure, du professeur ou de la personne responsable de l'activité.
6. La grille budgétaire fournie par les JMN pour cette demande, dûment remplie ;
7. Une lettre de recommandation d'une personne connexe à vos activités artistiques ;
8. Deux à trois extraits musicaux de styles contrastants, pour un total maximum de 5 minutes de musique. Les candidates/candidats doivent fournir des liens menant vers des extraits audio ou vidéo sur les plateformes YouTube, Vimeo ou Soundcloud.²
 - a. Instrumentistes et chanteuses/chanteurs : Enregistrements de la candidate/du candidat sur son instrument principal.
 - b. Compositeurs/compositrices : Partitions en format PDF et enregistrements correspondants. Les simulations MIDI sont acceptées lorsque les enregistrements ne sont pas disponibles.

¹ La remise d'une bourse est conditionnelle à votre présentation d'une preuve de participation. Si votre preuve de participation à l'activité doit être déposée à une date ultérieure, veuillez l'indiquer par courriel à jmnb@jmcanada.ca **avant la date limite.** La preuve de participation pourra être envoyée à jmnb@jmcanada.ca par fichier PDF ou JPEG lorsque disponible, au plus tard le 5 mai. Veuillez identifier le fichier comme suit : Lettre - [NOMCOMPLET]

² **IMPORTANT :** Assurez-vous de mettre en fonction les paramètres de permission de partage de vos liens pour que ceux-ci demeurent accessibles au jury jusqu'au 14 mai 2026 inclusivement. JMN ne sera pas responsable des dossiers de candidature dont le matériel de soumission est inaccessible.



Jeunesses Musicales Nouveau-Brunswick

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Excellence artistique (40 %)

- Qualité du matériel artistique

Impact (30 %)

- Importance de l'activité sur son cheminement (p. ex. visibilité, accès à des mentors/mentores, des outils, etc.)
- Objectifs clairs de la part de la candidate/du candidat

Faisabilité (30 %)

- Circonstances indiquant la faisabilité de l'activité, y compris une preuve de participation à l'activité et un budget réaliste
- Potentiel de la candidate/du candidat à réussir l'activité et à mener son projet à terme

PRISE DE DECISION

Un jury formé de musiciennes/musiciens professionnels et d'au moins un membre du conseil d'administration de JMNB évaluera la nature de votre dossier de candidature et décidera de la valeur de la bourse à octroyer. Les décisions sont finales et sans appel.

PUBLICITE

Les lauréats/lauréates devront fournir une photo ainsi qu'une courte biographie (maximum 150 mots) pour le dévoilement des résultats du concours.

PAIEMENT

La bourse est versée par chèque envoyé par la poste aux lauréats/lauréates.

RAPPORT FINAL

Chaque lauréate/lauréat devra soumettre un rapport final à JMNB dans les 60 jours après l'activité pour laquelle elle/il a reçu la bourse.

IMPORTANT :

Tout dossier de candidature incomplet, non conforme aux critères de présentation, indiquant tout faux renseignement ou soumis après le 15 avril 2026 à 23 h 59, heure de l'Atlantique, sera automatiquement rejeté. **Assurez-vous de lire attentivement l'information ci-dessus et de bien remplir votre demande.**

Veuillez adresser à jmnb@jmcanada.ca toute question concernant le programme de bourses Laetitia-Cyr ou le processus de soumission de votre dossier.